

Le vaccin de tous les dangers

En Corse, 6 personnes souffrent de cette mystérieuse lésion découverte il y a à peine plus de dix ans. Pas suffisant, selon les pouvoirs publics, pour envisager de retirer de la vente le vaccin qui en est à l'origine. Vous avez dit « intérêts industriels » ?

C'est une maladie sournoise « qui vous laisse vidé, incapable de monter deux étages sans vous reposer » dit un spécialiste. La courte histoire de la myofasciite à macrophages remonte à 1993. A l'époque, une lésion musculaire jusqu'alors inconnue est détectée chez une patiente française. Un an plus tard, le professeur Romain Gherardi, chef du service d'histologie de l'hôpital Henri-Mondor de Créteil (Val-de-Marne) et membre du Groupe d'étude et de recherche sur le muscle et le nerf (GERMEN) observe un deuxième cas. Il faudra quatre années de recherche pour identifier la nature des lésions et leur cause : des inclusions locales d'hydroxyde d'aluminium dues à l'injection d'un adjuvant présent dans certains vaccins contre les hépatites A, B et le tétanos.

« Cette lésion est observée chez des patients qui ont subi une biopsie parce qu'ils souffraient de problèmes récurrents connus sous le nom de syndrome de fatigue chronique, explique le professeur Gherardi ; il s'agit d'un véritable handicap qui casse du jour au lendemain la vie des personnes qui en souffrent, avec d'importantes fatigues inexplicables, des troubles de l'attention, des douleurs musculaires... » En France, selon l'Association entraide aux malades de myofasciite à macrophages (AE3M) « il se diagnostique en moyenne et au minimum 6 myofasciites par semaine sur les 4 centres officiels français ». Et si une demi-douzaine de malades seulement a été recensée en Corse, le problème est sans doute largement plus important.

En effet, la publication d'un article par la revue scientifique "Lancet" en 1998 a certes annoncé le début d'une série d'études, mais il a aussi marqué le commencement des difficultés. Car les enjeux financiers sont capitaux. Au milieu des années quatre-vingt-dix, près de 80 millions de doses de vaccin ont été distribuées par les grands labos pharmaceutiques dont Aventis-Pasteur. En France, où les industriels siègent au conseil scientifique de l'Afssaps (Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé), la vaccination universelle a été rendue obligatoire alors qu'elle ne concerne que les bébés et les adolescents dans la plupart des autres pays. « Tout cela grâce à la pression mise par les labos » souligne un médecin. Conséquence, selon le même praticien : « Les intérêts financiers en jeu sont peut-être plus importants que ceux de l'amiante ». D'autant que les marchés à conquérir sont vastes depuis que l'Organisation mondiale de la santé a décrété le principe de vaccination universelle...

Le faible nombre de malades recensés sur le territoire français - 500 à ce jour - et les intérêts industriels en jeu ont pris le pas sur des considérations de santé publique « qui se résument à un rapport coût/bénéfice, ce qui semble pour le moins incorrect vis-à-vis de malades qui souffrent terriblement. »

Une logique qui plombe aussi le dossier judiciaire où les recours introduits par certains malades se perdent dans les méandres d'études parfois menées par des experts non-spécialistes ou se heurtent au principe de causalité : les vaccinations sont-elles une cause directe de l'apparition de la maladie ? Oui, a pourtant répondu une enquête épidémiologique. Mais ses conclusions ont été minorées par les pouvoirs publics. Qui restent étonnamment silencieux sur l'étendue du mal.